

# ECRI

Commission européenne  
contre le racisme et l'intolérance



<http://www.coe.int/ecri>

European Commission  
against Racism and Intolerance

**ECRI***i*

Commission européenne  
contre le racisme et l'intolérance

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

---

■ La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est une instance unique agissant dans le domaine des droits humains et chargée de contrôler l'action contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique ou nationale, de la couleur de peau, de la nationalité, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et des caractéristiques sexuelles), et l'intolérance en Europe. Le travail de l'ECRI porte sur les phénomènes liés au racisme, à la discrimination et l'intolérance qui sont ou peuvent être de nature structurelle ou générale. La commission n'est toutefois pas habilitée à recevoir des plaintes individuelles, lesquelles sont traitées par la Cour européenne des droits de l'homme.

## Une commission paneuropéenne, composée de membres indépendants, créée par les chefs d'État et de gouvernement

---

■ L'ECRI a été créée en 1993 par le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe et est devenue opérationnelle en 1994. Les tendances actuelles montrent que les problèmes de racisme et l'intolérance persistent, évoluent dans les sociétés européennes et nécessitent des efforts renouvelés pour les surmonter.

■ L'ECRI se compose de 46 membres désignés sur des critères d'indépendance, d'impartialité, d'autorité morale et d'expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme et à l'intolérance. Chaque État membre du Conseil de l'Europe désigne une personne pour siéger au sein de l'ECRI.

## Activités

---

■ Les activités statutaires de l'ECRI couvrent le suivi par pays, les travaux thématiques et les relations avec la société civile et les organismes de promotion de l'égalité.

■ L'ECRI coopère avec les autorités des États membres du Conseil de l'Europe, avec les autorités indépendantes chargées de la lutte contre le racisme et l'intolérance au niveau national (organismes de promotion de l'égalité), et avec les organisations internationales concernées, comme l'Union européenne, les Nations Unies ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et des acteurs de la société civile.

### 1. Suivi par pays

■ Dans le cadre de ses travaux de suivi par pays, l'ECRI analyse de près la situation dans chacun des États membres et formule des recommandations pour traiter les problèmes de racisme et d'intolérance qui y sont identifiés. Pour obtenir la vision la plus complète possible de la situation dans les différents pays, une visite est organisée dans le pays concerné préalablement à l'élaboration de chaque nouveau rapport. Au cours de cette visite, la délégation de l'ECRI rencontre les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la prévention et de la lutte contre le racisme et l'intolérance dans le pays.

## Tous les pays sur un pied d'égalité

---

■ L'approche adoptée par l'ECRI dans le cadre de son suivi par pays consiste à traiter tous les États membres du Conseil de l'Europe sur un pied d'égalité. Les travaux se déroulent suivant des cycles d'environ cinq ans, couvrant un certain nombre de pays chaque année.

### Domaines d'action du 6<sup>e</sup> cycle de suivi

---

■ En 2019, l'ECRI a amorcé ses activités dans le cadre de son 6<sup>e</sup> cycle de suivi par pays portant sur trois principaux domaines d'action : l'égalité effective et l'accès aux droits, le discours de haine et la violence motivée par la haine, ainsi que l'intégration et l'inclusion. Ces rapports traitent également de thèmes spécifiques à chaque pays et procède à un réexamen des éventuelles mesures prises à la lumière des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adoptées lors du 5<sup>e</sup> cycle de suivi.

### Méthodes de travail et 6<sup>e</sup> cycle de suivi

---

■ Dans le cadre du 6<sup>e</sup> cycle, l'ECRI continue à formuler des recommandations concrètes et dont la mise en œuvre peut être mesurée. Comme pour le 5<sup>e</sup> cycle, un processus de suivi intermédiaire a lieu deux ans après la publication des rapports et porte sur deux recommandations exigeant une mise en œuvre prioritaire.

### Dialogue continu

---

■ La publication des rapports par pays de l'ECRI est une étape importante dans le développement d'un dialogue continu entre l'ECRI et les autorités des États membres en vue d'identifier des solutions face aux problèmes de racisme et d'intolérance. Les contributions des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres instances ou personnes actives dans ce domaine sont les bienvenues dans le cadre de ce processus, afin d'assurer que les travaux de l'ECRI soient aussi constructifs et utiles que possible.

## 2. Travaux thématiques

### Recommandations de politique générale

---

■ L'ECRI formule des recommandations de politique générale (RPG) qui sont adressées aux gouvernements de tous les États membres. Les RPG définissent des lignes directrices dans la lutte contre le racisme et l'intolérance dont les responsables de l'élaboration des stratégies et des politiques nationales sont invités à s'inspirer.

- ▶ ECRI (2018), [Recommandation de politique générale n°2 \(révisée\)](#) : Les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national CRI(2018)06.
- ▶ ECRI (1998b), [Recommandation de politique générale n°4](#) : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles, CRI(98)30.
- ▶ ECRI (2022), [Recommandation de politique générale n°5 \(révisée\)](#) : Prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans, CRI(2022)6.

- ▶ ECRI (2001), [Recommandation de politique générale n°6](#) : La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'internet, CRI(2001)1.
- ▶ ECRI (2003), [Recommandation de politique générale n°7](#) : Législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, CRI(2003)8rev, telle qu'amendée en 2017.
- ▶ ECRI (2004b), [Recommandation de politique générale n°8](#) : La lutte contre le racisme tout en combattant le terrorisme, CRI(2004)26.
- ▶ ECRI (2021), [Recommandation de politique générale n°9 \(révisée\)](#) : Prévention et lutte contre l'antisémitisme, CRI(2021)28.
- ▶ ECRI (2007a), [Recommandation de politique générale n°10](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire, CRI(2007)6.
- ▶ ECRI (2007b), [Recommandation de politique générale n°11](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, CRI(2007)39.
- ▶ ECRI (2009b), [Recommandation de politique générale n°12](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, CRI(2009)5.
- ▶ ECRI (2011), [Recommandation de politique générale n°13](#) : La lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms, CRI(2011)37rev, telle qu'amendée en 2020.
- ▶ ECRI (2012b), [Recommandation de politique générale n°14](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail, CRI(2012)48.
- ▶ ECRI (2016a), [Recommandation de politique générale n°15](#) : La lutte contre le discours de haine, CRI(2016)15.
- ▶ ECRI (2016b), [Recommandation de politique générale n°16](#) : La protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination, CRI(2016)16.

## Déclarations

---

■ L'ECRI a également publié des déclarations portant sur des sujets de préoccupation à travers l'Europe et fournit des orientations générales.

- ▶ [Déclaration sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#) (adoptée lors de sa 88<sup>e</sup> réunion plénière, 29 mars-1 avril 2022).
- ▶ [Déclaration sur la prévention et la lutte contre les discours de haine et la violence ultra-nationalistes et racistes en relation avec les affrontements et les conflits non résolus en Europe](#) (adoptée lors de sa 85<sup>e</sup> réunion plénière, 30-31 mars 2021).
- ▶ [Déclaration sur les abus policiers à caractère raciste, notamment le profilage racial, et le racisme systémique](#) (adoptée lors de sa 82<sup>e</sup> réunion plénière, 30 juin-2 juillet 2020).
- ▶ [Déclaration sur l'impact de la pandémie de Covid-19 et des réponses associées des gouvernements sur les groupes relevant du mandat de l'ECRI](#) (adoptée par le Bureau de l'ECRI lors de sa réunion du 19 mai 2020).

## Avis

---

Depuis 2020, l'ECRI a donné son avis sur les définitions pertinentes et les questions de terminologie relatives au racisme et à l'intolérance.

- ▶ [Avis de l'ECRI sur le concept de "racisation"](#) (adopté lors de la 87<sup>e</sup> réunion plénière de l'ECRI, le 8 décembre 2021).
- ▶ [Avis de l'ECRI sur la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste \(IHRA\)](#) (adopté lors de la 84<sup>e</sup> réunion plénière de l'ECRI, le 2 décembre 2020).

## 3. Relations avec la société civile et les organismes de promotion de l'égalité

Pour être efficace en matière de prévention et de lutte contre le racisme et l'intolérance, l'action de l'ECRI s'adresse à la société dans son ensemble, notamment par l'intermédiaire des activités de son groupe de travail sur les relations avec la société civile et les organismes de promotion de l'égalité. Les ONG sont en effet des partenaires essentiels de l'ECRI dans la lutte contre le racisme et l'intolérance. Ce sont des sources d'information indispensables sur la situation des groupes relevant du mandat de l'ECRI et sur les incidents racistes et LGBTIphobes. De plus, elles jouent un rôle de premier plan pour amorcer des changements concrets au niveau national.

### Tables rondes et autres événements analogues

---

À l'échelon national, des tables rondes ou autres événements analogues peuvent être organisés à la suite de la publication de rapports de suivi ou de conclusions de l'ECRI. Organisées avec les organismes de promotion de l'égalité et destinées aux représentants de la société civile et des autorités nationales, elles ont pour principal objectif d'encourager tous les acteurs concernés à réfléchir aux moyens de résoudre ensemble les problèmes de racisme et d'intolérance constatés dans le pays, et à veiller à la pleine mise en œuvre des recommandations spécifiques de l'ECRI. Ces événements sont généralement organisés par les entités du Conseil de l'Europe chargées des activités de coopération visant à apporter un soutien aux États membres, en consultation avec l'ECRI.

### Séminaires annuels et autres réunions thématiques

---

Au niveau européen, l'ECRI organise des séminaires sur des sujets présentant un intérêt particulier. Destinées à établir un lien entre les situations nationales, ces réunions thématiques rassemblent les organismes de promotion de l'égalité ou d'autres partenaires internationaux. Parmi les événements récents figurent les séminaires annuels avec les organismes nationaux de promotion de l'égalité. Les séminaires annuels sont généralement organisés en coopération avec le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet).

**Pour toute information et  
publication de l'ECRI,  
veuillez contacter :**

Secrétariat de l'ECRI  
Direction générale de la démocratie  
et de la dignité humaine  
Conseil de l'Europe  
F - 67075 STRASBOURG Cedex  
Tél. : +33 (0) 3 90 21 46 62  
Courriel : [ecri@coe.int](mailto:ecri@coe.int)  
Twitter : @ECRI\_CoE

Visitez notre site web :

**[www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)**

Site web du Conseil de l'Europe :

**[www.coe.int](http://www.coe.int)**

**[www.coe.int](http://www.coe.int)**

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE